

Sidi Bouzid Phase 2

Identifiant du Projet :
56184

Statut :
En phase exploratoire

Lieu :
Tunisie

Secteur d'activité :
Énergie

Public/Privé :
Privé

Catégorie environnementale :
B

Date de décision sur l'approbation :
10 septembre 2025

Date de publication du DSP en langue anglaise :
6 août 2025

Description du Projet

Octroi d'un prêt de premier rang pour financer la construction et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque de 100 mégawatts en courant alternatif (MWac) ainsi que de son infrastructure de transmission associée, située dans le gouvernorat de Sidi Bouzid, en Tunisie (le « Projet »).

Objectifs du Projet

Le Projet contribuera à la participation du secteur privé dans le secteur de l'électricité en Tunisie et à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique, conformément aux objectifs nationaux déclarés, apportant ainsi un effet de démonstration fort pour la transition énergétique dans une économie dominée par les combustibles fossiles. Le Projet appuiera également l'élaboration d'une stratégie de développement des compétences tenant compte de la dimension de genre et la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation visant à accroître la représentation des femmes dans les fonctions techniques et de direction, au sein d'un secteur de l'énergie traditionnellement dominé par les hommes.

Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 80

Le Projet contribuera à la qualité « verte » de la transition en ajoutant 100 MWac de capacité de production d'énergie renouvelable au réseau électrique tunisien, actuellement dominé par des centrales à gaz, afin de soutenir la transition du pays vers une économie à faible émission de carbone en réduisant sa dépendance vis-à-vis de la production d'électricité d'origine thermique. Cela se traduira par des réductions significatives d'émissions de CO₂, estimées à environ 107 000 tonnes par an.

Le Projet favorisera également la qualité « compétitive » de la transition en finançant un projet d'énergie renouvelable développé par des acteurs privés dans le secteur de la production d'électricité, qui reste majoritairement détenu par l'entreprise publique STEG. Le Projet s'inscrit dans le cadre des premiers projets photovoltaïques solaires totalisant 500 MW, relevant du nouveau programme de 1,7 GW d'énergies renouvelables sous régime de concession, attribués par appel d'offres concurrentiel en 2024.

Client

SCATEC KHOBNA PV POWER

Une entité ad hoc qui sera constituée en Tunisie dans le seul but de détenir et d'exploiter le Projet. Elle est détenue conjointement par Scatec (50 %) et Aeolus SAS (50 %), cette dernière faisant partie du conglomérat japonais Toyota Tsusho Group.

Financement de la BERD

32 000 000,00 euros

Le financement de la BERD bénéficie d'une couverture du risque de première perte assurée par le programme de garantie « Hi-Bar » du Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+). Ce programme contribue au développement des économies des pays du voisinage européen en soutenant des investissements durables dans la transition énergétique.

La BERD a également mobilisé une subvention de 3 millions d'euros auprès de la Plateforme d'investissement pour le voisinage de l'UE (PIV) afin de couvrir une partie des coûts liés à l'infrastructure de transmission.

Coût total du Projet

92 700 000,00 euros

Additionnalité

Structure de financement : Le financement de la Banque est nécessaire pour garantir la viabilité financière du Projet, les banques locales ne disposant ni de financements à long terme ni de l'expertise requise en matière de financement de projet.

Gender SMART : Le Projet appuiera l'élaboration d'une stratégie de développement des compétences tenant compte de la dimension de genre, afin de répondre à l'évolution des besoins du secteur de l'énergie en personnel technique qualifié dans les gouvernorats de Sidi Bouzid et de Gabès. Il visera également à promouvoir l'égalité des sexes ainsi que la participation des femmes dans un secteur de l'énergie traditionnellement dominé par les hommes. Des campagnes seront également menées au sein des communautés locales de Khobna et de Mezzouna pour sensibiliser à la violence et au harcèlement fondés sur le genre et informer sur les prestations liées aux soins.

Changements politiques, sectoriels, institutionnels ou réglementaires : L'additionnalité de la Banque est étayée par un dialogue approfondi sur les politiques à mener ayant contribué à l'élaboration du cadre réglementaire des énergies renouvelables en Tunisie et à l'accompagnement de la restructuration du secteur de l'énergie au cours des huit dernières années. Les promoteurs bénéficieront du soutien de la BERD compte tenu de son engagement actif dans le dialogue sur les politiques à mener en Tunisie, ainsi que de son expérience et de son bilan dans le secteur des énergies renouvelables à travers ses pays d'opérations.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie B (PES 2024). Les risques environnementaux et sociaux associés à la construction et à l'exploitation d'une centrale photovoltaïque de 100 MWac et d'une ligne de transmission de 12 km et de 225 kV sont spécifiques au site et peuvent être facilement évalués et gérés grâce à la mise en œuvre d'un Plan d'action environnemental et social (PAES). Des vérifications environnementales et sociales ont été réalisées au titre de la diligence raisonnable par un prestataire externe et ont porté sur l'examen de l'évaluation environnementale et sociale élaborée pour le Projet, l'examen du système de gestion de la santé, de la sécurité et des aspects sociaux et environnementaux du Client, ainsi que des visites de site.

Scatec (« le Client ») est bien connu de la Banque et dispose de la capacité nécessaire pour aligner ses projets sur les Exigences environnementales et sociales (EES) de la BERD. Le Client dispose de systèmes de gestion certifiés ISO en matière d'environnement, de santé et de sécurité, ainsi que de politiques et procédures pertinentes en place au niveau de l'entreprise. Un système complet de gestion de la santé, de la sécurité, des aspects sociaux et environnementaux sera élaboré pour le Projet. Il comprendra la préparation de plans de gestion spécifiques par l'entrepreneur, leur communication appropriée aux sous-traitants, ainsi que le recrutement de ressources adéquates tant du côté du Client que de l'entrepreneur.

Le Client dispose de politiques et de procédures de travail adéquates, y compris d'un mécanisme de règlement des griefs accessible aux travailleurs, qui sera adopté par le Projet. Un plan spécifique de gestion du travail et des conditions de travail sera élaboré pour le Projet et comprendra des dispositions visant à encadrer la gestion des travailleurs recrutés pour le Projet par l'intermédiaire d'agences (le cas échéant). Tout hébergement de travailleurs nécessaire au Projet sera conforme aux directives de la BERD y afférentes (2009). Des audits externes réguliers des conditions de travail seront effectués pendant la phase de construction afin d'évaluer la conformité avec l'EES 2 de la BERD, conformément au PAES. Des plans de santé et sécurité au travail et de santé et sécurité des communautés, spécifiques au Projet, seront élaborés, en accordant une attention particulière à l'afflux de travailleurs, au travail

dans des conditions de chaleur extrême, aux risques de violence et de harcèlement fondés sur le genre pour la main-d'œuvre et les communautés, ainsi qu'à la gestion du trafic.

Scatec a mis en place un système de gestion de la chaîne d'approvisionnement assorti d'un code de conduite et de politiques à l'intention des fournisseurs qui interdisent le travail forcé et prévoient des processus permettant d'identifier, de gérer et de surveiller les risques liés aux fournisseurs. L'ensemble des fournisseurs font l'objet d'une diligence raisonnable en matière d'intégrité, laquelle inclut des considérations relatives aux droits humains. Outre l'examen des politiques d'entreprise des fournisseurs, l'évaluation de la chaîne d'approvisionnement spécifique au Projet comprenait l'analyse des risques potentiels liés aux fournisseurs de panneaux solaires photovoltaïques et à leurs sous-traitants jusqu'au niveau du silicium de qualité métallurgique. L'examen par la Banque de la cartographie détaillée de leur chaîne d'approvisionnement sous la forme d'une nomenclature des matériaux a confirmé l'absence d'éléments attestant de risques de travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement. Scatec sera tenu de vérifier les sous-traitants et de surveiller tout risque émergent pendant la mise en œuvre du Projet dans le cadre du PAES.

Les résultats des vérifications environnementales et sociales au titre de la diligence raisonnable indiquent des émissions atmosphériques limitées, une production minimale d'eaux usées et une utilisation mineure de matières dangereuses. Les plans de gestion comprendront des mesures de contrôle de la poussière et des procédures de gestion des déchets. Un nettoyage sans eau sera utilisé pendant la phase d'exploitation, et des mesures spécifiques relatives à l'approvisionnement, à l'entretien et à l'élimination des matériaux photovoltaïques seront alignées sur les bonnes pratiques internationales.

Le projet n'entraînera aucun déplacement physique. L'emplacement de la centrale photovoltaïque, le tracé de la ligne aérienne et les routes d'accès prévues couvrent des terrains appartenant à l'État ainsi que 19 parcelles privées, et auront une incidence sur les activités agricoles et pastorales. Un Plan d'acquisition de terres et de restauration des moyens de subsistance sera élaboré pour le Projet, prévoyant une indemnisation à la valeur de remplacement intégrale, ainsi que des indemnités de transition et d'assistance si nécessaire, afin d'assurer la conformité totale avec l'EES 5. Les éléments du cadre associé seront publiés sur les sites Internet du Client et de la Banque dans le cadre du Résumé non technique du Projet. Une consultation significative sur le Plan d'acquisition de terres et de restauration des moyens de subsistance sera menée et maintenue tout au long du cycle de mise en œuvre du Projet, et les mesures de restauration des moyens de subsistance seront précisées à la suite des commentaires des personnes concernées. L'avancement du plan fera l'objet d'audits réguliers pendant la mise en œuvre et après l'achèvement du Projet.

Le raccordement au réseau du Projet est situé dans une zone destinée à d'autres aménagements, ce qui exerce une pression supplémentaire sur l'avifaune. Une analyse approfondie des alternatives a été réalisée et a conclu que la conception finale permettra de réduire au minimum les impacts cumulatifs sur la biodiversité. Quatre espèces avifaunes considérées comme des caractéristiques prioritaires de la biodiversité ont été identifiées dans le cadre d'études de référence menées au printemps et en été. Le défrichage des habitats et la construction seront effectués en dehors de la saison de reproduction, et des mesures d'atténuation, notamment l'installation de dispositifs d'éloignement des oiseaux sur la portion aérienne du raccordement au réseau, seront mises en œuvre par le Projet. Le risque d'impact sur ces caractéristiques prioritaires de la biodiversité, après atténuation, est faible. Deux espèces végétales prioritaires, *Acacia tortilis* et *Stipa tenacissima*, ont également été

identifiées sur le site, et la conception du Projet évitera ces espèces. Un programme de suivi approprié sera élaboré afin de déterminer la nécessité de mesures supplémentaires pour garantir l'absence de perte nette de ces espèces, dans le cas peu probable où un impact serait signalé sur l'une d'elles pendant la construction ou l'exploitation. Une procédure de précaution en cas de découverte fortuite sera mise en place pour gérer toute découverte archéologique accidentelle durant la phase de construction. Un Plan de participation des parties prenantes, incluant un mécanisme de règlement des griefs, a été élaboré pour le Projet. Bien que Scatec ait déjà engagé un dialogue précoce avec les autorités et les communautés voisines par le biais de ressources locales, un responsable de liaison communautaire dédié sera recruté avant le début de la phase de construction. Il sera chargé de la mise en œuvre des actions prévues dans le Plan d'acquisition de terres et de restauration des moyens de subsistance et le Plan de participation des parties prenantes, ainsi que de la gestion des réclamations externes pendant toute la durée de vie du Projet.

Un PAES est en cours d'élaboration pour le Projet et sera approuvé avant la réunion du Conseil d'administration. Un Résumé non technique et un Plan de participation des parties prenantes comportant les coordonnées relatives au Projet seront publiés sur les sites Internet de la Banque, en anglais et en arabe. La Banque suivra de près la mise en œuvre du Projet au moyen des rapports environnementaux et sociaux transmis par le Client et par le conseiller environnemental et social du prêteur, ainsi que par des visites de suivi de la Banque sur le site du Projet, si nécessaire.

Coopération technique et financement sous forme de subvention

Un appui technique d'un montant maximal de 35 000 euros devrait être fournie au titre du programme-cadre de coopération technique pour l'égalité de genre et l'inclusion économique (TCRS 12804) afin d'aider Scatec à concevoir et à mettre en œuvre une stratégie de développement des compétences tenant compte de la dimension de genre. Cette coopération technique devrait être financée par les Fonds d'investissement climatiques ou le Fonds spécial des actionnaires.

Une subvention pouvant atteindre 3 millions EUR provenant de la PIV de l'UE contribuera à couvrir une partie des coûts liés aux lignes de transmission et au poste électrique.

Contact au sein de l'entreprise

Vegard Skonseng Bjerketvedt
vegard.skonseng.bjerketvedt@scatec.com
+4741686470
<http://www.scatec.com>
Askekroken 11, 0277 Oslo, Norvège

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

6 août 2025

Comprendre la Transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, [cliquer ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les Projets du secteur public, consulter [Passation de marchés](#) sur le site de la BERD, ou :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaire de contact](#) de la BERD.

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les Exigences de performance (EP) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EP contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du Projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet, la BERD demande en outre à ses clients de communiquer les informations qui s'avèrent nécessaires concernant les risques et impacts des Projets, ou de mener des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées puis d'examiner leurs réactions et d'y répondre.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la [PES](#).

Intégrité et conformité

Le ou la Responsable de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications au titre de l'obligation de diligence sont effectuées pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le ou

la Responsable de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux Projets une fois les investissements réalisés.

Le ou la Responsable de la déontologie est également chargé(e) d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des Projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Tout signalement, même anonyme, fera l'objet d'un suivi par le ou la Responsable de la déontologie et sera examiné. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI définit la manière dont la BERD diffuse les informations et consulte ses partenaires pour favoriser une meilleure sensibilisation et connaissance de ses stratégies, politiques et opérations, depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaire de contact](#) de la BERD.

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le Client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du Client au niveau du Projet, ou bien via un échange direct avec la Direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations au Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP) de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux Projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du Mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du Projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux Projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout cas de non-conformité à ces politiques, tout en prévenant un futur problème de non-conformité de la Banque.

Consulter la page Internet du [Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat, pour connaître les modalités de [dépôt d'un Recours](#), ou pour contacter le MIRP par courriel à l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.